

# NEOVERIS FRANCE CROISSANCE

Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18/03/2016  
Code ISIN : FRO013112703

SIGNATURES  
PATRIMOINE



## BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS A

### SOCIETE DE GESTION

ACG MANAGEMENT  
(SA agréée AMF n° GP 00-046)  
Capital : 1 567 083 €  
Siège social : 6, allées Turcat Méry  
13008 Marseille  
RCS Marseille : 432 544 773

### DEPOSITAIRE

RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE  
Capital : 72 240 000 €  
Siège social : 105, rue Réaumur  
75002 Paris  
RCS Paris : 479 163 305

### DISTRIBUTEUR

CODE : 1 ACG SPA 01

(cachet)

Je soussigné(e),  Monsieur  Madame

Nom d'usage  Nom de famille   
Prénom  Nationalité   
Né(e) le  Ville  Dépt   
E-mail  Téléphone

Adresse fiscale   
Code postal  Ville  Pays

Adresse postale (si différente)   
Code postal  Ville  Pays

### 1. SOUSCRIPTION

**Déclare adhérer au Fonds d'investissement de proximité NEOVERIS FRANCE CROISSANCE** (le « **Fonds** ») en application de l'article L.214-24-35 du Code monétaire et financier et avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur joint au présent Bulletin de Souscription, le Règlement du Fonds étant par ailleurs tenu à ma disposition.

La valeur nominale d'origine d'une part de catégorie A étant fixée à **500 euros** (hors droits d'entrée) et la souscription minimum étant d'une part, majorée des droits d'entrée (de 5% maximum net de taxe) en rémunération des Distributeurs.

**Déclare souscrire irrévocablement** des parts de catégorie A du Fonds ainsi qu'il suit :

Nombre de parts A souscrites	Montant du Capital initial (Nombre de parts x 500 €)	Montant des droits d'entrée (Capital initial x maximum)	Montant total de la souscription (Capital initial + droits d'entrée)
<input type="text"/>	€	€	€

**Inscription des titres** (cocher la case correspondante) :

En nominatif administré, sur le compte titres ci-dessous référencé (joindre un Relevé d'Identité Bancaire)

N° de compte titres (hors PEA) : 

BANQUE	GUICHET	COMPTE	CLE RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

En nominatif pur, sur le registre émetteur

**Le montant total de la souscription sera libéré** ainsi qu'il suit (cocher la case correspondante) :

- Par prélèvement sur mon compte bancaire (uniquement les souscriptions par l'intermédiaire d'un établissement bancaire).  
 Par chèque à l'ordre du **FIP NEOVERIS FRANCE CROISSANCE**.

Aucune souscription ne sera admise :

- après la date limite de dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu, à 12h00, selon les modalités retenues par le contribuable - version papier formulaire n°2042 ou télé-déclaration\*, pour les souscripteurs dont le patrimoine net taxable à l'ISF est supérieur à 1 300 000 € et inférieur à 2 570 000 €,
- après la date limite de dépôt de la déclaration d'ISF, à 12h00, formulaire n°2725\*, pour les souscripteurs dont le patrimoine net taxable à l'ISF est égal ou supérieur à 2 570 000 €.

\* Les dates seront définies selon le calendrier fiscal annuel à paraître.

### 2. DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

**Je reconnais :**

- Avoir conscience que mes avoirs seront bloqués pendant 6,5 années minimum et 9,5 années maximum ;
- Avoir compris les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;

Paraphe :

Exemplaire ① : DEPOSITAIRE - Exemplaire ② : DISTRIBUTEUR - Exemplaires ③ & ④ : CLIENT

Les informations recueillies sont obligatoires, à l'exception de celles portant la mention « facultatif ». Elles font l'objet de traitements informatiques ayant pour finalité l'enregistrement, le suivi et la gestion de votre participation dans le Fonds, y compris l'exécution des obligations fiscales y afférentes. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à votre intermédiaire financier ou, à défaut, à la Société de Gestion en cas de souscription directement par son intermédiaire.

- Avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné préalablement à la présente souscription le questionnaire connaissance client ;
- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme et que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds ;
- Ne pas être une US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), tel que défini à l'article 6.5.1 du règlement du Fonds. Dans le cas contraire, je coche la case suivante  et m'engage à joindre à mon dossier le formulaire « Form W-9 », disponible sur le site internet d'ACG Management, dûment complété. Je m'engage en outre à informer la Société de Gestion de tout changement, notamment de résidence pouvant avoir un impact sur ce statut ;
- Ne pas être résident fiscal dans un pays autre que la France. Dans le cas contraire, je coche la case suivante  et m'engage à joindre à mon dossier le formulaire « personnes physiques – auto certification pour l'échange automatique d'informations », disponible sur le site internet d'ACG Management, dûment complété. Je m'engage en outre à informer la Société de Gestion de tout changement.

J'autorise expressément ACG MANAGEMENT à m'adresser la lettre d'information annuelle par voie électronique à l'adresse suivante :

@

### 3. ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PARTS POUR BENEFICIER DES AVANTAGES FISCAUX

Je soussigné(e) déclare vouloir bénéficier des avantages fiscaux prévus aux articles 885-0 V bis, 885 I ter, 163 quinquies B et 150-O A du Code général des impôts et, en conséquence :

- **Ai pris note** que la réduction d'ISF est plafonnée annuellement à 18 000 € par foyer fiscal, dans la limite annuelle du montant global de réduction ISF-PME et celle prévue en faveur des dons à certains organismes (ISF-dons) de 45 000 € et que le bénéfice effectif de cette réduction d'impôt dépendra de ma situation patrimoniale au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de souscription ;
- **Reconnais** que le bénéfice de la réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune est conditionné par le fait de ne détenir à aucun moment, seul ou avec mon conjoint, mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité, mon concubin notoire soumis à imposition commune, mes ascendants et descendants, ou par personne interposée, plus de 10% des parts du Fonds, ni directement ou indirectement plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, et n'avoir jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour ;
- **M'engage** à conserver mes parts souscrites ce jour au moins jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la souscription ;
- **Ai pris note** qu'en cas de non respect de l'un des engagements ci-dessus, la réduction d'impôt ou l'avantage fiscal obtenu pourra être repris.

Il me sera adressé une attestation nominative du nombre de parts A souscrites, à joindre à ma déclaration.

### 4. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALIZATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Je verse un montant total de  euros, qui comprend un montant de droits d'entrée de  euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,98% (TMFAM\_GD), dont les frais de commissions et de distributions (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,02% (TMFAM\_D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 9 ans et demi. »

### 5. MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« Carried interest »)

« Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : Equilibre 100%, à savoir le remboursement préalable du capital initial (RM). »

Fait à  le  (en quatre exemplaires)

Au 31/12/2015, les taux d'investissement en titres éligibles des FIP gérés par ACG Management sont les suivants :

FIP	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte des quotas
Néoveris 4	2006	n/a	n/a
Néoveris 5	2007	n/a	n/a
Néoveris 6	2008	n/a	n/a
Néoveris Corse 2008	2008	n/a	n/a
Néoveris 7	2009	61,93%	30/04/2011
Néoveris Corse 2009	2009	64,47%	30/11/2011
Néoveris 8	2009	52,75%	31/12/2011
Corse Suminà	2010	64,47%	31/12/2012
Néoveris 9	2010	79,06%	31/12/2012
Néoveris 10	2011	71,33%	22/12/2013
Néoveris Outre-mer 2011	2011	63,91%	22/12/2013
Néoveris Santé & Bien-Être	2012	60,26%	27/12/2014
Néoveris Corse 2012	2012	71,12%	22/11/2014
Néoveris Santé & Bien-Être 2013	2013	90,09%	27/01/2016
Néoveris Corse 2013	2013	62,07%	28/07/2016
Savoir-Faire France	2014	21,99%	20/01/2018
Néoveris Corse 2014	2014	55,15%	30/08/2018
Néoveris Corse 2015	2015	0%	11/08/2019
Néoveris Avenir Economie	2015	0%	28/08/2019

Nom, prénom :

Signature du souscripteur :  
(précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé »)

### AVERTISSEMENT

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué pendant une durée minimale de six années et six mois, prorogable trois fois un an sur décision de la Société de Gestion soit jusqu'au 31 décembre 2025 au plus tard. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Exemplaire ① : DEPOSITAIRE - Exemplaire ② : DISTRIBUTEUR - Exemplaires ③ & ④ : CLIENT

Les informations recueillies sont obligatoires, à l'exception de celles portant la mention « facultatif ». Elles font l'objet de traitements informatiques ayant pour finalité l'enregistrement, le suivi et la gestion de votre participation dans le Fonds, y compris l'exécution des obligations fiscales y afférentes. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à votre intermédiaire financier ou, à défaut, à la Société de Gestion en cas de souscription directement par son intermédiaire.